



Rapport sur les résultats de la consultation

Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029

4 mars 2024

Table des matières

1	Introduction	3
2	Aperçu du projet	3
3	Résultats de la procédure de consultation	4
3.1	Résumé	4
3.2	Contexte	5
3.3	Conditions-cadre régissant la fixation des plafonds des dépenses	5
3.4	Composition des trois plafonds des dépenses 2026-2029	6
3.5	Crédit d'engagement pour les améliorations structurelles agricoles 2026-2029	9
3.6	Conséquences.....	10
3.7	Aspects juridiques	10
4	Arrêté fédéral	10
5	Liste des participants à la consultation	12
5.1	Cantons	12
5.2	Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale	13
5.3	Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne œuvrant au niveau national	13
5.4	Associations faîtières de l'économie œuvrant au niveau national	13
5.5	Autres milieux intéressés.....	14

1 Introduction

Le projet comprend un arrêté fédéral sur les plafonds des dépenses agricoles 2026-2029 et le rapport explicatif à ce sujet.

Dans une décision du 11 octobre 2023, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'ouvrir une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations et des organisations. La consultation a duré du 11 octobre 2023 au 24 janvier 2024. Au total, 113 prises de position ont été déposées par les participants suivants :

- 26 cantons, la CDCA, la COSAC et la DTAP
- 6 partis
- 78 organisations et entreprises

Les prises de position ont été systématiquement évaluées et sont présentées dans ce rapport sous une forme condensée (ch. 3). Conformément à l'art. 8 de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo ; RS 172.061), il est pris connaissance des avis exprimés, qui sont pondérés et évalués. Le Conseil fédéral en est informé dans le présent rapport. Afin de permettre une meilleure compréhension des résultats, le ch. 2 contient un aperçu des principaux éléments du projet mis en consultation. Les abréviations utilisées dans le rapport sont indiquées dans la liste annexée des participants à la consultation.

2 Aperçu du projet

Conformément à l'art. 6 de la loi sur l'agriculture (LAgr), les moyens financiers destinés aux principaux secteurs d'activité relevant de la politique agricole sont autorisés pour quatre ans au maximum par voie d'arrêté fédéral simple et au moyen des plafonds des dépenses correspondants. Les plafonds des dépenses sont les montants maximums des crédits de paiement fixés pour plusieurs années en faveur d'un domaine d'activité déterminé et signalent que le Parlement est disposé à autoriser les sommes prévues dans le cadre des décisions budgétaires. Les dépenses pour l'agriculture sont réparties dans trois plafonds des dépenses : « Bases de production », « Production et ventes » et « Paiements directs ».

Le Conseil fédéral a proposé, entre 2026 et 2029, de maintenir les fonds affectés aux trois plafonds des dépenses agricoles au niveau du plan financier 2026, tel qu'il l'a soumis au Parlement avec le budget 2024 assorti du PITF 2025–2027, le 23 août 2023.

(En millions de fr. avec écarts d'arrondi)	B2024	PF2025	2026	2027	2028	2029	25-29	Total
Bases de production	138,8	146,0	155,8	164,4	172,9	180,5	+5,9 %	674
Production et ventes	544,5	544,5	538,7	538,2	537,2	536,2	-0,4 %	2151
Paiements directs	2757,2	2751,8	2725,6	2716,6	2708,0	2700,4	-0,5 %	10 851
Total	3440,4	3442,3	3420,1	3419,1	3418,1	3417,1	-0,2 %	13 676

L'agriculture doit s'adapter aux conséquences du changement climatique ; l'objectif est de la soutenir davantage dans cette transition et d'améliorer ainsi la résilience de l'approvisionnement alimentaire et la sécurité alimentaire.

- Il est prévu d'augmenter progressivement les montants dédiés aux améliorations structurelles d'ici à 2030 en les faisant passer de 87 à 125 millions de francs, en vue de l'application de la « Stratégie Améliorations structurelles 2030+ ». Or, la réalisation de cet objectif nécessite au total une augmentation des ressources de 86 millions de francs.

- En vue de suivre les trajectoires de réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants, il est nécessaire de consolider encore plus la sélection végétale et la protection durable des végétaux pour pouvoir répondre aux revendications des motions 20.3919 et 21.3832. Il s'agit d'orienter la sélection vers des cultures et des variétés résistantes aux maladies et de développer de nouvelles solutions pour la protection durable des végétaux, tout en accélérant le transfert du savoir et des technologies dans les programmes de sélection et dans la pratique de la protection des végétaux. La sélection végétale d'Agroscope sera étendue à d'autres espèces de plantes cultivées d'importance stratégique. Agroscope innovera également en vue d'étendre la gamme des outils numériques de conseil pour la protection durable des végétaux, et pour créer de nouvelles méthodes de protection des cultures. Il est prévu d'augmenter progressivement, à partir de 2026, les moyens financiers qui y sont destinés. Dans l'ensemble, il sera nécessaire d'allouer à la sélection végétale, à la vulgarisation et à la recherche un montant supplémentaire de 24 millions de francs afin de renforcer la sélection végétale et la protection durable des végétaux.

Les nouvelles mesures seront financées par une utilisation optimisée des moyens : il s'agit de relever les montants destinés aux améliorations structurelles, à la sélection végétale privée et à la protection des végétaux dans le plafond des dépenses affecté aux bases de production, au détriment des paiements directs. Par ailleurs, concernant Agroscope, davantage de moyens seront également investis dans la sélection végétale et la protection des végétaux, au détriment du plafond des dépenses Production et ventes.

3 Résultats de la procédure de consultation

3.1 Résumé

Au total, 113 avis ont été exprimés concernant l'arrêté fédéral sur les plafonds des dépenses agricoles 2026-2029. Le projet de renoncer à une révision de la loi sur l'agriculture en 2026 est soutenu par tous les participants à la consultation.

23 cantons, les partis Les Verts, Le Centre, le PLR et l'UDC ainsi que les milieux paysans et les interprofessions agricoles s'opposent à une réduction de 2,5 % de la somme totale. Cette réduction est acceptée par ZH, BS, SG, le PVL, Économiesuisse et les organisations écologistes (Agenda2030, Bioterra CH, BirdLife, Greenpeace, Pro Natura, WWF).

22 cantons, le PLR, le PVL, Les Verts, l'UDC, le PSS et les milieux écologistes approuvent la hausse des moyens destinés à la sélection végétale et à la protection durable des végétaux. La compensation de cette augmentation dans le plafond des dépenses « Production et ventes » est rejetée par 14 cantons, le Centre, l'UDC, ainsi que les milieux paysans et les interprofessions agricoles. Deux cantons, le PVL et le PSS, de même que les organisations écologistes, soutiennent cette compensation.

Tous les cantons, la CDCA, la COSAC, le Centre, l'UDC et le PSS ainsi que les milieux paysans et les interprofessions agricoles saluent la hausse des moyens destinés aux améliorations structurelles. Le PSS, Alliance agraire et l'APMP demandent des exigences environnementales pour cette augmentation, tandis que les Verts et les organisations écologistes s'opposent à une augmentation. À l'exception des cantons de ZH, BS, SG, de la DTAP et d'Économiesuisse, tous les participants favorables à l'augmentation sont opposés à une compensation via les paiements directs. Les cantons de SO, NW, GL et BL indiquent plus ou moins explicitement qu'ils ne peuvent pas garantir une augmentation correspondante des moyens cantonaux pour le co-financement.

La majorité des participants à la consultation demandent à des degrés divers une hausse des plafonds des dépenses. Le plus souvent, ils demandent de maintenir les paiements directs à leur niveau actuel (+ 398 millions de CHF par rapport à la consultation) ; un peu moins fréquemment, ils

demandent aussi de maintenir le plafond des dépenses Production et ventes au niveau actuel (+ 469 millions de CHF par rapport à la consultation).

3.2 Contexte

Le canton d'UR, les milieux paysans et les interprofessions agricoles font remarquer que le revenu global du secteur agricole ne pourra rester stable jusqu'en 2029 que si les prix du marché des produits agricoles augmentent sensiblement et si les prix des moyens de production baissent à nouveau. Au vu de la situation mondiale actuelle, il ne faut toutefois pas s'attendre à de tels développements. Comme le contexte ne changera pas significativement au cours des prochaines années, on peut selon eux partir du principe qu'une réduction des plafonds des dépenses aura des conséquences sur le revenu agricole.

Huit cantons (GL, ZG, FR, BL, AI, GR, TG, TI), la CDCA et la COSAC font remarquer que le Parlement s'est exprimé en faveur de la stabilité des conditions-cadres légales pendant la période 2026-2029, ce qui implique également un budget stable. Les nouvelles tâches devraient faire l'objet d'un financement supplémentaire. Ils estiment que l'insuffisance des revenus ne permet pas de réduire les contributions et notamment les paiements directs, qui ont une incidence directe sur le revenu.

Le PSS demande de prévoir des fonds pour les mesures encourageant une production respectueuse du climat, des ressources et de la biodiversité. Pour pouvoir aborder et faire progresser les changements souhaités dans le secteur agroalimentaire vers une production durable et tournée vers l'avenir, il faudra prendre des mesures et disposer des moyens financiers correspondants pendant la période 2026-2029. Outre les mesures prises par le secteur lui-même, il faudra tirer parti des connaissances acquises en continu, ou au plus tard d'ici à 2025/2026, pour prendre d'autres mesures rapidement réalisables du côté de la consommation comme de la production.

Le SCNAT estime que des progrès ont certes été accomplis sur le plan écologique, mais que les objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) n'ont pas encore été atteints dans la plupart des domaines. Le PVL et les associations environnementales (Agenda2030, Bioterra CH, BirdLife, Greenpeace, Pro Natura, WWF) demandent que le train d'ordonnances agricoles 2024 propose des mesures concrètes pour atteindre les objectifs 2030 en matière de production et d'alimentation, et qu'elles soient mises en œuvre immédiatement. Avec les Verts et le SCNAT, ils demandent en outre que les contributions soient adaptées après l'évaluation prévue des subventions qui nuisent à la biodiversité.

3.3 Conditions-cadre régissant la fixation des plafonds des dépenses

Huit cantons (UR, GL, ZG, FR, AI, GR, TG, TI), la CDCA et la COSAC estiment que la situation sociale et économique des familles paysannes est enjolivée. Comme l'objectif en matière de revenu fixé à l'art. 5 LAgr n'est pas réalisé, la situation doit être améliorée. Les milieux paysans soutiennent majoritairement cette position. Ils critiquent cependant le fait que seule l'agriculture est rendue responsable de la disparition des espèces. Il serait important selon eux de présenter également les autres causes, telles que le changement climatique, mais aussi les conséquences écologiques de l'importation de denrées alimentaires, car plus des trois quarts de l'empreinte écologique de la consommation de denrées alimentaires se situe à l'étranger. Ils font valoir en outre le fait qu'une certaine partie des émissions de GES est inévitable et ne peut pas être imputée à l'agriculture. La réduction du budget agricole ne conduit pas à une diminution de l'empreinte écologique de l'agriculture, bien au contraire.

Les cantons de GR, NE et JU trouvent que les valeurs de référence de l'économie nationale sont jugées trop positivement dans le rapport. Le renchérissement donne du fil à retordre aux exploitations agricoles. Les moyens de production, les infrastructures, les machines, etc. ont nettement renchéri au cours des deux dernières années. Les prix à la production évoluent plutôt dans la direction opposée. En fin de compte, il reste aux exploitations de moins en moins de moyens financiers pour les

nouveaux investissements et les investissements de remplacement. GR et NE estiment que le renchérissement sera plus élevé que prévu.

Les cantons de ZH, BS et SG, ainsi que les organisations écologistes soutiennent le principe selon lequel le secteur agricole doit aussi participer aux mesures d'économie de la Confédération. La situation économique des exploitations agricoles s'est améliorée régulièrement au cours des dernières années et le cadre budgétaire est resté le même ces dernières décennies, malgré le recul du nombre d'exploitations. Pour ces cantons, l'agriculture doit être solidaire de la société dans son ensemble.

3.4 Composition des trois plafonds des dépenses 2026-2029

3.4.1 Évolution jusqu'ici

Trois cantons (AI, TG, TI) et les milieux paysans demandent que les produits suisses importants pour la promotion des ventes obtiennent des moyens équivalents à ceux qui étaient mis à disposition jusqu'ici pour le marketing de base. Comme le montrent les dernières découvertes scientifiques, il est très important d'informer correctement la population sur les aspects liés à la durabilité. Le canton de GL, la CDCA et la COSAC demandent que l'OFAG réduise aussi ses charges administratives en réalisant des économies d'au moins 2,5 % et qu'il en fasse état dans le message.

3.4.2 Aperçu des trois plafonds des dépenses 2026-2029

Les prises de position suivantes ont été déposées au sujet du condensé :

Compensation dans le cadre des plafonds des dépenses

Les cantons de GL, ZG, FR, BL, AI, GR, JU, TG, TI, la CDCA et la COSAC, les Verts, le Centre, l'UDC, les milieux paysans, le SAB et l'USAM sont opposés à un transfert de fonds des paiements directs aux bases de production et demandent de maintenir les paiements directs au niveau actuel.

Transfert de fonds à Agroscope à partir des plafonds des dépenses

8 cantons (UR, GL, ZG, BL, GR, TG, TI, NE), la CDCA, la COSAC, le SAB et les milieux paysans demandent de renoncer au transfert de 18 millions à Agroscope pour le développement de la sélection végétale et de la protection durable des végétaux à partir du plafond des dépenses Production et ventes. Les réserves et les gains d'efficacité issus du projet d'avenir Agroscope doivent être investis dans ce but.

Orientation de la promotion de la qualité et des ventes

Le PVL et le PSS ainsi qu'Alliance agraire et l'APMP suggèrent de revoir l'orientation de la promotion de la qualité et des ventes dans le sens de la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation et d'utiliser les moyens de manière à soutenir des environnements alimentaires durables et sains.

3.4.3 Plafond des dépenses « Bases de production »

Gestion des risques

Neuf cantons (GL, ZG, FR, BL, AI, GR, TG, TI, NE), la CDCA, la COSAC et les milieux paysans demandent un financement des assurances récoltes à l'aide de moyens supplémentaires extérieurs aux plafonds des dépenses agricoles.

Le PSS et le PVL, ainsi que les associations écologistes, demandent que les contributions aux assurances récoltes soient liées à une adaptation au changement climatique. Pour eux, les fonds destinés à la gestion des risques ne doivent pas conduire à un statu quo. Il s'agit notamment d'atténuer les risques qui pèsent sur les exploitations particulièrement innovantes pour un mode de production respectueux du climat et favorisant la biodiversité.

Améliorations structurelles

Tous les cantons, la CDCA, la COSAC, le Centre, l'UDC et le PSS, ainsi que les milieux paysans et les interprofessions agricoles, soutiennent la hausse des moyens destinés aux améliorations structurelles. Ökostrom demande une hausse plus forte des moyens. À l'exception des cantons de ZH, BS, SG et de la DTAP, ainsi que d'Économiesuisse, les participants favorables à la hausse des moyens sont opposés à une compensation sur les paiements directs. Le canton de SO souhaite que les étapes d'augmentation choisies soient examinées, afin qu'elles soient coordonnées de manière optimale avec le co-financement cantonal. En outre, il faudrait selon lui envisager un traitement des demandes simplifié sur le plan administratif pour les mesures efficaces qui représentent un faible volume de contributions. Le canton de NW fait remarquer qu'un transfert de fonds en faveur des améliorations structurelles pourrait conduire à une hausse des contributions cantonales et faire ainsi l'objet de critiques. La situation tendue des finances cantonales ne laisse actuellement que peu de marge de manœuvre. Dans le canton de GL, il ne sera peut-être pas possible d'augmenter le budget pour les mesures d'amélioration structurelle dans les années à venir. Le canton de BL ne précise pas si, en raison de la situation financière actuelle du canton, la contrepartie cantonale pourra être augmentée en 2026–2029. Si l'augmentation n'est pas effectuée, ou pas dans la mesure requise, les futures mesures d'améliorations structurelles devront se concentrer sur les tâches actuellement essentielles. Les cantons d'AG et TG, les Verts, le PVL, PSS et l'Alliance agraire demandent que les mesures soient priorisées en fonction de leur efficacité et de leur conformité aux Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). Le canton du JU préconise d'appliquer les réductions inévitables sur les hausses des améliorations structurelles et non sur les paiements directs.

Les Verts, le PVL, les organisations écologistes et le SCNAT rejettent une hausse des fonds destinés aux améliorations structurelles agricoles. Ces fonds serviraient selon eux à bétonner des structures non adaptées à notre époque et empêcheraient la transition vers une agriculture adaptée aux conditions locales et efficace en termes de ressources.

Sélection animale et végétale et développement de la recherche et du transfert des connaissances, ainsi que de la sélection végétale en vue d'une protection durable des végétaux

22 cantons (ZH, BE, LU, UR, OW, GL, ZG, FR, BS, BL, AR, AI, SG, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE, JU), la CDCA, la COSAC, la DTAP, le PLR, le PVL, les Verts, l'UDC, le PSS, les milieux agricoles, les interprofessions agricoles, les organisations de sélection végétale, l'Alliance agraire et les organisations écologistes soutiennent les mesures proposées et la répartition des fonds pour la sélection végétale et animale, notamment la hausse des moyens destinés à la sélection végétale et à la protection durable des végétaux. 20 cantons (ZH, BE, LU, UR, GL, ZG, FR, BL, SH, AR, AI, GR, AG, TG, TI, VD, VS, NE, GE, JU), la CDCA, la COSAC, l'UDC et les milieux paysans demandent cependant que le financement via des fonds supplémentaires ait lieu en dehors du plafond des dépenses agricoles. Le PVL, les Verts et les organisations écologistes demandent de transférer les moyens de la sélection animale à la sélection végétale. Un renforcement de la sélection végétale, ainsi que de la production végétale et de l'alimentation à base de végétaux, correspondrait au plan stratégique du rapport de postulat sur l'orientation future de la politique agricole.

Vulgarisation

12 cantons (UR, GL, ZG, FR, BL, SO, AI, GR, AG, TG, TI, NE), la CDCA, COSAC, les Verts, le PVL, les milieux paysans, les organisations pour les régions de montagne et les organisations écologistes approuvent les mesures de renforcement de la vulgarisation et du transfert des connaissances. Ces fonds ne doivent cependant pas être compensés dans le plafond des dépenses des paiements directs.

3.4.4 Plafond des dépenses « Promotion de la production et des ventes »

Le canton de LU demande que le soutien du marché encourage de manière plus ciblée l'élevage respectueux de l'espèce et la santé des animaux de rente. Le canton d'AG refuse une autre réduction du plafond des dépenses Production et ventes par rapport au budget 2024.

Selon le PVL, il faut effectuer davantage de recherches dans le domaine de la production végétale et de l'élevage en vue d'améliorer l'efficacité des ressources. Sur le Plateau, il s'agit en priorité d'encourager la production végétale au lieu de l'élevage. Le PVL et le PSS soutiennent, avec les organisations écologistes, la réduction de la promotion de la qualité et des ventes. Dès que les résultats de l'évaluation sur les subventions nuisant à la biodiversité seront disponibles, l'administration devra réagir conformément aux directives internationales. Le PVL et les organisations écologistes demandent que les aides accordées dans le pays pour le bétail de boucherie, la viande et les œufs, ainsi que les contributions à la mise en valeur de la laine de mouton, soient supprimées. De telles mesures, qui faussent le marché, sont diamétralement opposées à une production agricole orientée vers le marché.

La CISA salue le fait que 28 millions de francs du plafond des dépenses Production et ventes n'ont pas été utilisés en raison des moyens supplémentaires alloués à la sélection végétale et à la protection durable des végétaux.

Les interprofessions agricoles, notamment dans le domaine de la production laitière, critiquent la compensation sur la promotion de la qualité et des ventes et sur les aides à la production végétale. Selon elles, pour la promotion des ventes des produits suisses importants, il faut garantir les mêmes moyens qu'auparavant pour le marketing de base. Comme le montrent les dernières découvertes scientifiques, il est très important d'informer correctement la population sur les aspects liés à la durabilité. Les interprofessions de l'économie sucrière, ainsi que les producteurs et transformateurs d'oléagineux, s'opposent à une réduction des contributions à des cultures particulières, qui représentent un instrument utile pour assurer la production de certaines cultures spécifiques, même en cas d'évolution structurelle.

3.4.5 Plafond des dépenses « Paiements directs »

14 cantons (UR, GL, ZG, FR, SO, BL, AR, AI, SG, AG, TG, TI, VS, NE), la CDCA, la COSAC ainsi que les organisations de producteurs et les interprofessions agricoles rejettent la réduction du plafond des dépenses des paiements directs. La réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est notamment rejetée, car ces contributions servent à maintenir la capacité de production, ce qui est une nécessité absolue dans le contexte géopolitique actuel. La DTAP et les organisations écologistes demandent une transformation du système agroalimentaire actuel, qui n'est pas durable. En effet, la moitié des chefs d'exploitation agricole atteindront la limite d'âge de 65 ans dans les 15 prochaines années ; en général, les exploitations agricoles seront alors cédées ou leurs surfaces seront affermées. La transmission de l'exploitation au moment du changement de génération fournit une bonne occasion de réaliser l'étape de transformation nécessaire. Le moment est idéal pour adapter de manière socialement responsable chaque exploitation agricole lors de la cession de l'exploitation, de manière à ce que celle-ci contribue à la transformation du secteur alimentaire et à la réalisation des Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) dans la région concernée. Ce processus de transformation entraîne des coûts, pour la vulgarisation, la prévoyance professionnelle, les frais liés à l'adaptation des exploitations, etc. La DTAP et les organisations écologistes demandent donc une contribution à la transformation qui serait financée par une réduction des contributions à la sécurité de l'approvisionnement.

Sécurité d'approvisionnement

Le PVL et les organisations écologistes demandent que les contributions à la sécurité de l'approvisionnement soient adaptées dès que les résultats de l'évaluation sur les subventions nuisant à la biodiversité seront disponibles. Le PSS, l'APMP et l'Alliance agraire soutiennent une réduction de la contribution de base ou des contributions de transition si les fonds sont utilisés en faveur d'approches concernant l'ensemble de l'exploitation et d'une agriculture respectueuse des ressources, du climat et de la biodiversité. Pour eux, le système des paiements directs ne doit pas être rendu encore plus compliqué, mais au contraire simplifié pour favoriser les approches portant sur l'ensemble de l'exploitation. La ZBB, BV NW et BV SZ demandent que les mesures d'améliorations foncières

soient financées sur la base des fonds issus de la taxe sur la plus-value de la loi sur l'aménagement du territoire et non sur la base de réallocations à partir des paiements directs.

Paysage cultivé

Le canton UR et le SAB approuvent explicitement le fait que les contributions au paysage cultivé resteront stables. Le PVL demande une réorientation des fonds, afin que les agriculteurs soient récompensés pour la réalisation des objectifs et qu'ils aient ainsi une plus grande liberté d'action.

Biodiversité et qualité du paysage

Trois cantons (BL, AG, TG) demandent d'encourager davantage la biodiversité. Les Objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) ne sont pas encore atteints. Le canton BL, le PVL, l'Alliance agraire et les milieux environnementaux rejettent la compensation des nouvelles mesures et de la hausse de la participation dans le cadre des contributions à la biodiversité. Ils estiment que la compensation doit être faite via les contributions à la sécurité de l'approvisionnement, à condition que la production agricole totale ne s'en trouve pas davantage limitée. Selon le SCNAT, si les fonds destinés aux améliorations structurelles sont augmentés, il doit en être de même des contributions à la biodiversité. Le canton de TG demande que des moyens soient mis à disposition pour des mesures supplémentaires dans le domaine de la biodiversité régionale, par exemple pour une éventuelle extension de la biodiversité régionale à la région d'estivage ou lors de l'attribution des budgets cantonaux pour les contributions. Le PVL et les organisations écologistes demandent que l'on garantisse la mise en œuvre de mesures pour la biodiversité, aussi bien que de mesures pour la qualité du paysage. Il ne doit pas être permis de se focaliser uniquement sur l'une des deux catégories, ni à l'échelon du projet, ni à l'échelon de l'exploitation. La réalisation des objectifs doit être mesurable, et il faut laisser une plus grande liberté aux agriculteurs. Le système permettant de mesurer les résultats existe grâce aux nouvelles technologies.

Systèmes de production

Neuf cantons (GL, ZG, FR, BL, AI, GR, AG, TG, TI), le PVL, les milieux paysans et les organisations écologistes exigent que, lorsque de nouveaux programmes sont introduits, ceux-ci soient financés via des fonds supplémentaires ou la suppression d'un programme existant ayant le même objectif. Les exigences posées aux exploitations ne doivent pas être augmentées sans une hausse des contributions.

3.5 Crédit d'engagement pour les améliorations structurelles agricoles 2026-2029

Le PVL, les organisations écologistes et le SCNAT rejettent le crédit d'engagement, comme les mesures d'améliorations structurelles font actuellement l'objet un examen en tant que subventions nuisant à la biodiversité. Tant que ces travaux sont encore en cours, la nécessité d'une adaptation n'est pas établie. Ils estiment en outre que la manière de déterminer les besoins supplémentaires en moyens n'est pas transparente, ni compréhensible dans le rapport. Un nombre toujours plus restreint d'entreprises exploite toujours plus de surfaces. Cette évolution conduit à une pression constante visant à construire de nouvelles infrastructures et installations de transport. Il faut donc garantir que les améliorations structurelles concordent avec l'infrastructure écologique.

Selon le PSS, l'Alliance agraire et l'APMP, une hausse du crédit d'engagement doit être soumise aux conditions suivantes :

- les contributions pour améliorations structurelles ne doivent pas être versées en fonction de la taille de l'exploitation en unités de main-d'œuvre standard (UMOS) ; ou la limite UMOS inférieure doit être abaissée au minimum dans toutes les zones ;
- les contributions ne doivent être versées que s'il est prouvé que le projet n'a pas de conséquence négative sur la biodiversité ;
- il faut mettre en place des contributions pour des mesures qui soutiennent une agriculture respectueuse du climat et encouragent pour ce faire des approches innovantes.

Le programme d'exploitation ou le plan d'affaires pour le projet sont plus importants que la taille de l'exploitation en UMOS. Les fonds destinés aux améliorations structurelles ne doivent être accordés que si une politique cohérente permet de répondre aux exigences d'une agriculture durable et respectueuse du climat et d'éviter une dégradation de la biodiversité.

3.6 Conséquences

3.6.1 Conséquences pour la Confédération

Pas de remarque spécifique.

3.6.2 Conséquences pour les cantons

Les cantons d'UR, BL et TG et les communautés d'intérêt pour la région de montagne (SAB, AG Berggebiet, SSEA) indiquent que la contrepartie financière doit être garantie dans les cantons. Le canton d'UR connaît une situation financière tendue, ce qui fait que le cofinancement des contributions pour améliorations structurelles n'est pas encore assuré. Il est toutefois disposé à apporter sa contribution à une agriculture durable et tournée vers l'avenir en augmentant les moyens cantonaux destinés aux bases de production. Le canton de BL se réserve le droit de décider de manière autonome, en fonction des possibilités financières du canton, de la hausse de la contrepartie cantonale et des ressources en personnel supplémentaires.

3.6.3 Conséquences pour l'agriculture

Les milieux paysans font valoir le fait que la hausse de 3,6 % des recettes réalisées sur le marché a été calculée de manière trop optimiste. En raison des restrictions dans le domaine de la protection des végétaux et des difficultés croissantes entraînées par le changement climatique, il ne faut pas s'attendre à une augmentation de la valeur de production. Les premières expériences de 2023 l'ont montré.

Comme une baisse des paiements directs a un effet direct sur le revenu, ils estiment qu'on ne peut pas parler d'une évolution supportable au plan social.

Pour les organisations environnementales, le maintien des mesures actuelles de soutien du marché et de la protection douanière montre de manière exemplaire que le secteur agricole est fortement dirigé et ne correspond pas à un marché libre. La Constitution oblige pourtant la Confédération à créer les conditions d'existence d'un secteur agroalimentaire axé sur le marché.

3.7 Aspects juridiques

Pas de remarque spécifique.

4 Arrêté fédéral

Les réponses suivantes ont été faites au sujet du montant concret des trois plafonds des dépenses proposés :

- Les cantons de ZH, BS et SG, la DTAP, le PVL, Économiesuisse et les organisations écologistes approuvent le montant des plafonds des dépenses proposée (13,676 milliards).
- Le PLR, BioSuisse et la CISA demandent une somme totale équivalente à la période budgétaire en cours 2022-2025 (14,023 milliards).
- Le canton d'OW demande de maintenir les paiements directs à leur niveau actuel (14,074 milliards).
- 15 cantons (BE, UR, NW, GL, ZG, BL, AI, GR, TG, TI, VS, NE, GE, JU), la CDCA, la COSAC, l'UDC, les milieux paysans et les interprofessions agricoles demandent que les plafonds des

dépenses Production et ventes et Paiements directs soient maintenus à leur niveau actuel (14,145 milliards).

- Le canton de FR demande une hausse de la somme totale de 500 millions. Pour lui, les deux plafonds des dépenses Production et ventes et Paiements directs doivent être maintenus à leur niveau actuel et 705 millions doivent être proposés pour les bases de production (14,176 milliards).
- La ZBB, BV NW et BV SZ demandent une hausse des paiements directs de 2,5 % pour la compensation du renchérissement. Le plafond des dépenses Production et ventes doit pour elles être fixé au même niveau que la période 2022-2025 et celui des paiements directs doit être augmenté de 281 millions par rapport à la période précédente (14,426 milliards).
- Le canton de VD, ainsi que les organisations de producteurs et les interprofessions de Suisse romande, demandent de comptabiliser dans les paiements directs un renchérissement de 5 %. Pour eux, le plafond des dépenses Production et ventes doit être fixé au même niveau que la période 2022-2025 et celui des paiements directs doit être augmenté de 1,031 milliard par rapport à la période précédente (14,707 milliards).

5 Liste des participants à la consultation

5.1 Cantons

ZH	Staatskanzlei des Kantons Zürich	Neumühlequai 10; Postfach; 8090 Zürich
BE	Staatskanzlei des Kantons Bern	Postgasse 68; 3000 Bern 8
LU	Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15; 6002 Luzern
UR	Standeskanzlei des Kantons Uri	Rathausplatz 1; 6460 Altdorf
SZ	Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Regierungsgebäude; Bahnhofstrasse 9; Postfach 1260; 6431 Schwyz
OW	Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus; 6061 Sarnen
NW	Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2; Postfach 1246; 6371 Stans
GL	Staatskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus; 8750 Glarus
ZG	Staatskanzlei des Kantons Zug	Seestrasse 2; Regierungsgebäude am Postplatz; 6300 Zug
FR	Chancellerie d'État du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17; 1701 Fribourg
SO	Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus; Barfüssergasse 24; 4509 Solothurn
BS	Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9; 4001 Basel
BL	Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Regierungsgebäude; Rathausstrasse 2; 4410 Liestal
SH	Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7; 8200 Schaffhausen
AR	Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude; 9102 Herisau
AI	Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2; 9050 Appenzell
SG	Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude; 9001 St. Gallen
GR	Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35; 7001 Chur
AG	Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude; 5001 Aarau
TG	Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude; Zürcherstrasse 188; 8510 Frauenfeld
TI	Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Piazza Governo 6; Casella Postale 2170; 6501 Bellinzona
VD	Chancellerie d'État du Canton de Vaud	Place du Château 4; 1014 Lausanne
VS	Chancellerie d'État du Canton du Valais	Planta 3; 1950 Sion

NE	Chancellerie d'État du Canton de Neuchâtel	Le Château; Rue de la Collégiale 12; 2000 Neuchâtel
GE	Chancellerie d'État du Canton de Genève	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2; Case postale 3964; 1211 Genève 3
JU	Chancellerie d'État du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital; 2800 Delémont

5.2 Partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale

Le Centre	Die Mitte; Le Centre; Alleanza del Centro	Generalsekretariat; Hirschengraben 9; Postfach; 3001 Bern
PLR	FDP. Die Liberalen; PLR. Les Libéraux-Radicaux; PLR.I Liberali Radicali	Generalsekretariat; Neuengasse 20; Postfach; 3001 Bern
Les Verts	GRÜNE Schweiz; Les VERT-E-S suisses; I VERDI svizzera	Waisenhausplatz 21; 3011 Bern
PVL	Grünliberale Partei glp; Parti vert'libéral pvl; Partito verde liberale svizzero pvl	Monbijoustrasse 30; 3011 Bern
UDC	Schweizerische Volkspartei SVP; Union Démocratique du Centre UDC; Unione Democratica di Centro UDC	Generalsekretariat; Postfach 8252; 3001 Bern
PSS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS; Parti socialiste suisse PSS; Partito socialista svizzero PSS	Zentralsekretariat; Theaterplatz 4; Postfach; 3001 Bern

5.3 Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne œuvrant au niveau national

SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne	Seilerstrasse 4; Postfach; 3001 Bern
-----	--	--------------------------------------

5.4 Associations faitières de l'économie œuvrant au niveau national

economiesuisse	economiesuisse; Verband der Schweizer Unternehmen; Fédération des entreprises suisses; Federazione delle imprese svizzere	Hegibachstrasse 47; Postfach; 8032 Zürich
USAM	Schweizerischer Gewerbeverband (SGV); Union suisse des arts et métiers (USAM); Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Schwarztorstrasse 26; Postfach; 3001 Bern
USP	Schweiz. Bauernverband (SBV); Union suisse des paysans (USP); Unione svizzera dei contadini (USC)	Laurstrasse 10; 5201 Brugg

5.5 Autres milieux intéressés

ACCCS	Association des centres collecteurs de céréales de Suisse	Belpstrasse 26; 3007 Bern
AG Berggebiet	Arbeitsgruppe Berggebiet	c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung
Agenda2030	Plateforme Agenda 2030	
AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture	Avenue des Jordils 5; Case postale 1080; 1001 Lausanne
AgriJura	AgriJura - Chambre d'agriculture	Rue Saint-Maurice 17; Case postale 122; 2852 Courtételle
AIL	Association de l'Industrie Laitière Suisse	Thunstrasse 82; Postfach 1009; 3000 Bern 6
Alliance agraire	Agrarallianz / Alliance agraire	Kornplatz 2; 7000 Chur
APMP	Association des petits et moyens paysans	Nordring 4; Postfach; 3001 Bern
ASIA	Association suisse Industrie et Agriculture	Dohlenweg 28; Postfach 6548; 8050 Zürich
ASSAF	Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort	c/o AGORA; Avenue des Jordils 5; 1001 Lausanne
BEBV	Berner Bauern Verband	Postfach; Milchstrasse 9; 3072 Ostermundigen
BioSuisse	Association suisse des organisations d'agriculture biologique	Peter Merian-Strasse 34; 4052 Basel
Bioterra CH	Bioterra Schweiz	Dubsstrasse 33; 8003 Zürich
BirdLife	BirdLife Schweiz	Wiedingstrasse 78; Postfach; 8036 Zürich
Braunvieh CH	Braunvieh Schweiz	Chamerstrasse 56; 6300 Zug
BV AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden	Stebenstr. 9; 9104 Waldstatt
BV NW	Bauernverband Nidwalden	Beckenriederstrasse 34; 6374 Buochs
BV SZ	Bauernvereinigung des Kantons Schwyz	Landstrasse 35; Postfach 63; 6418 Rothenthurm
BVA	Bauernverband Aargau	Im Roos 5; 5630 Muri
BVBB	Bauernverband beider Basel	Hauptstrasse 1; 4450 Sissach
CAJB	Chambre d'agriculture du Jura bernois	Beau-Site 9; 2732 Loveresse
CDCA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture	Haus der Kantone; Speichergasse 6; Postfach; 3001 Bern
CFHA	Commission fédérale de l'hygiène de l'air	CFHA c/o OFEV; 3003 Berne
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage	c/o OFEV; 3003 Berne
CNAV	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture	Route de l'Aurore 4; 2053 Cernier

COSAC	Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux	Generalsekretariat KOLAS, Speichergasse 6, 3001 Bern
CTEBS	Communauté de travail des éleveurs bovins suisses	Schützenstrasse 10; Postfach 691; 3052 Zollikofen
CVA	Chambre valaisanne d'agriculture	Case postale 96; 1964 Conthey
DSP	Delley Samen und Pflanzen SA	Route de Portalban 40; 1567 Delley
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement	Speichergasse 6; 3000 Bern 7
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique	Ackerstrasse 113; Postfach 219; 5070 Frick
FMS	Fédération des meuniers suisses	Thunstrasse 82; Postfach 1009; 3000 Bern 6
FPSL	Fédération des producteurs suisses de lait	Weststrasse 10; Postfach 35; 3000 Bern 6
FRC	Fédération romande des consommateurs	Rue de Genève 17; Case postale 6151; 1002 Lausanne
FSB	Fédération suisse des betteraviers	Belpstrasse 26; 3007 Bern
FSEC	Fédération suisse d'élevage caprin	Schützenstrasse 10; 3052 Zollikofen
FSPC	Fédération suisse des producteurs de céréales	Belpstrasse 26; 3007 Bern
FSV	Fédération suisse des vigneron	Belpstrasse 26; 3007 Bern
FUS	Fruit-Union Suisse	Baarerstrasse 88; 6300 Zug
Greenpeace	Greenpeace Schweiz	Badenerstrasse 171; Postfach 9320; 8036 Zürich
Holstein	Holstein Switzerland	Route de Grangeneuve 27; 1725 Posieux
IG BU	IG Bauern Unternehmen	Dorfstrasse 19; 3088 Rüeggisberg
CISA	Communauté d'intérêt pour le secteur agroalimentaire	Christof Dietler; Geschäftsführer; Kornplatz 2; 7000 Chur
IP Lait	Interprofession du lait	Weststrasse 10; Postfach 1006; 3000 Bern 6
IVVS	Interprofession de la vigne et des vins suisses	Belpstrasse 26; 3007 Bern
JULA	Junglandwirtekommission des Schweizerischen Bauernverbandes	c/o Schweizerischer Bauernverband; Laurstrasse 10; CH 5200 Brugg
Lohnunternehmer	Lohnunternehmer Schweiz	Ausserdorfstrasse 31; 5223 Riniken
OEA	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband	Schellenrain 5; 6210 Sursee

Rapport sur les résultats de la consultation : plafond des dépenses agricoles 2026-2029

Ökostrom	Genossenschaft Ökostrom Schweiz	Geschäftsstelle Winterthur; Technoparkstrasse 2; 8406 Winterthur
Pro Natura	Pro Natura	Postfach; 4018 Basel
Pro Natura GR	Pro Natura Graubünden	Hartbertstrasse 11; 7000 Chur
PROLAIT	PROLAIT Fédération Laitière	Route de Lausanne 23; 1400 Yverdon-les-Bains
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre – Prométerre	Avenue des Jordils 1; Case postale 1080; 1001 Lausanne
Raclette AOP	Interprofession Raclette du Valais AOP	Avenue de la Gare 2; Postfach 197; 1964 Conthey
SCFA	Swiss Convenience Food Association	Dr. Urs Reinhard; Geschäftsführer; Effingerstrasse 6A; 3011 Bern
SCNAT	Académies suisses des sciences	Haus der Akademien; Laupenstrasse 7; Postfach; 3001 Bern
SGBV	St. Galler Bauernverband	Magdenauerstrasse 2; Postfach 151; 9230 Flawil
SHBV	Schaffhauser Bauernverband	Blomberg 2; 8217 Wilchingen
SOBV	Solothurner Bauernverband	Obere Steingrubenstrasse 55; 4503 Solothurn
SSEA	Société suisse d'économie alpestre	Seilerstrasse 4; Postfach 9836; 3001 Bern
Station ornithologique	Station ornithologique suisse Sempach	Seerose 1; 6204 Sempach
Suisseporcs	Schweizerischer Schweinezucht- und Schweineproduzentenverband	Allmend; Postfach; 6204 Sempach
SVS	Société des vétérinaires suisses	Brückfeldstrasse 18; 3012 Bern
Swiss Beef CH	Swiss Beef CH	Sekretariat Swiss Beef CH; Laurstrasse 10; 5201 Brugg AG
swiss granum	Organisation de la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux	Belpstrasse 26; Postfach 7957; 3001 Bern
SwissOlio	Union des Fabricants Suisses d'Huiles comestibles, Graisses et Margarines	Effingerstrasse 6A; 3011 Bern
Swiss-Seed	Association Suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales	Postfach 344; 8401 Winterthur
Swisssem	Association suisse des producteurs de semences	Route de Portalban 40; Postfach 16; 1567 Delley
SZU	Sucre Suisse SA	Radelfingenstrasse 30; Postfach; 3270 Aarberg
UMS	Union maraîchère suisse.	Belpstrasse 26; Postfach 8617; 3001 Bern
Uniterre	Uniterre	Avenue du Grammont 9; 1007 Lausanne

Rapport sur les résultats de la consultation : plafond des dépenses agricoles 2026-2029

USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales	Laurstrasse 10; Postfach 730; 5200 Brugg AG
USPPT	Union suisse des producteurs de pommes de terre	Belpstrasse 26; 3007 Bern
Vache Mère	Vache Mère Suisse	Stapferstrasse 2; 5201 Brugg AG
WWF	WWF Suisse	Hohlstrasse 110; Postfach; 8010 Zürich
ZBB	Zentralschweizer Bauernbund	Landstrasse 35; Postfach 63; 6418 Rothenthurm
ZBV	Zürcher Bauernverband	Lagerstrasse 14; 8600 Dübendorf